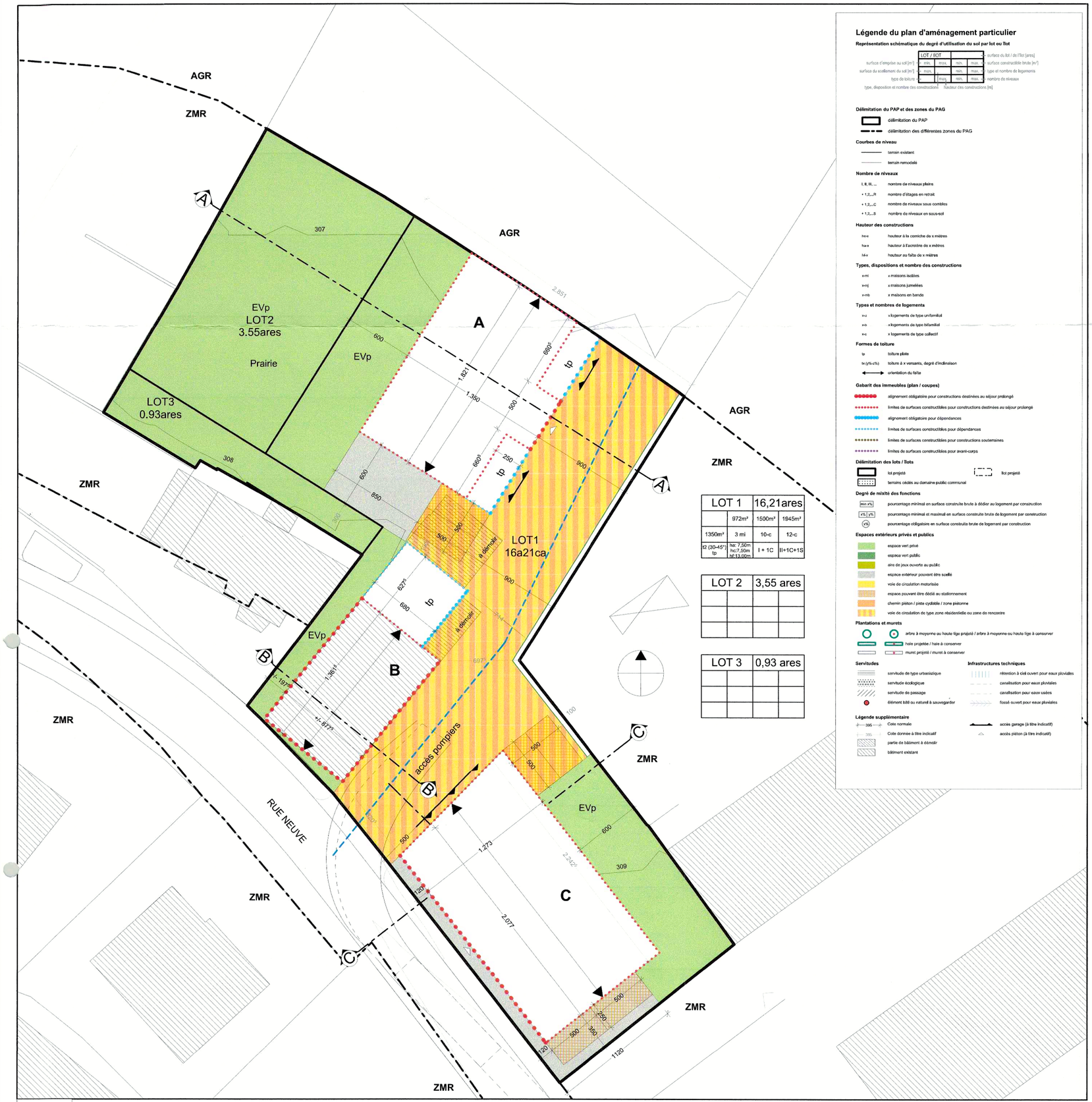

LOT 1		16,21ares	
	972m²	1500m²	1945m²
1350m²	3 mi	10-c	12-c
t2 (30-45°) tp	ha: 7,50m hc:7,50m hf:13,00m	I + 1C	II+1C+1S

LOT 2			

LOT 3			

Légende du plan d'aménagement particulier

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou îlot

LOT / ILOT				
surface d'emprise au sol [m²]	min.	max.	min.	max.
surface du scellement du sol [m²]	min.		min.	max.
type de toiture		max.	min.	max.

surface du lot / de l'îlot [ares] — surface constructible brute [m²] — type et nombre de logements — nombre de niveaux

type, disposition et nombre des constructions — hauteur des constructions [m]

Délimitation du PAP et des zones du PAG
- délimitation du PAP
- délimitation des différentes zones du PAG

Courbes de niveau
- terrain existant
- terrain remodelé

Nombre de niveaux
- I, II, III, ... nombre de niveaux pleins
- + 1,2,...R nombre d'étages en retrait
- + 1,2,...C nombre de niveaux sous combles
- + 1,2,...S nombre de niveaux en sous-sol

Hauteur des constructions
- h=x hauteur à la corniche de x mètres
- ha=x hauteur à l'acrotère de x mètres
- h f=x hauteur au faîte de x mètres

Types, dispositions et nombre des constructions
- e=i x maisons isolées
- e=j x maisons jumelées
- e=b x maisons en bande

Types et nombres de logements
- s=u x logements de type unifamilial
- s=b x logements de type bifamilial
- s=c x logements de type collectif

Formes de toiture
- tp toiture plate
- tx (y%-z%) toiture à x versants, degré d'inclinaison
- orientation du faîte

Gabarit des immeubles (plan / coupes)
- alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
- limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
- alignement obligatoire pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- limites de surfaces constructibles pour avant-corps

Délimitation des lots / îlots
- lot projeté
- îlot projeté
- terrains cédés au domaine public communal

Degré de mixité des fonctions
- min x% — pourcentage minimal en surface construite brute à dédier au logement par construction
- x% | y% — pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction
- x% — pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

Espaces extérieurs privés et publics
- espace vert privé
- espace vert public
- aire de jeux ouverte au public
- espace extérieur pouvant être scellé
- voie de circulation motorisée
- espace pouvant être dédié au stationnement
- chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
- voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

Plantations et murets
- arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver
- haie projetée / haie à conserver
- muret projeté / muret à conserver

Servitudes
- servitude de type urbanistique
- servitude écologique
- servitude de passage
- élément bâti ou naturel à sauvegarder

Infrastructures techniques
- rétention à ciel ouvert pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux usées
- fossé ouvert pour eaux pluviales

Légende supplémentaire
- 395 — Cote normale
- 395 — Cote donnée à titre indicatif
- partie de bâtiment à démolir
- bâtiment existant
- accès garage (à titre indicatif)
- accès piéton (à titre indicatif)

PAP- partie graphique
1:250

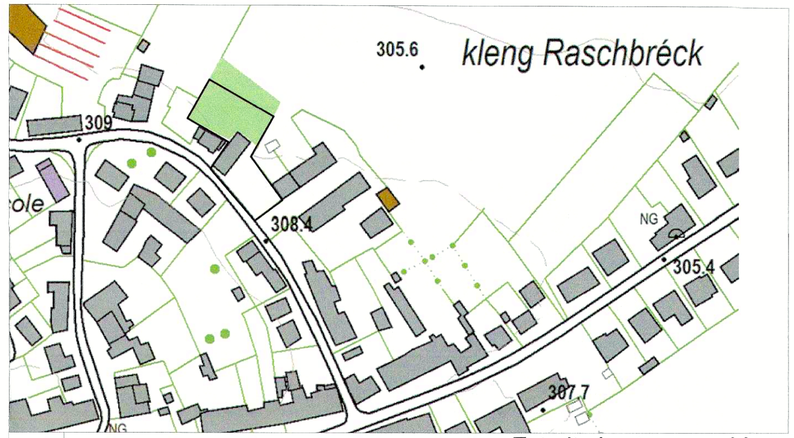

Extrait plan topographique

-

COMMUNE DE STEINFORT

PROJET D'AMENAGEMENT PARTICULIER "12, Rue Neuve à Hagen"

Localisation: 12, Rue Neuve Hagen L-8367

N° parcelles:
699/5715 section B de Hagen
699/5714 section B de Hagen

Référence: 18755/69C
Le présent document appartient à ma décision d'approbation du: 27/08/2020
La Ministre de l'Intérieur
Taina Bofferding

Maître d'ouvrage:
M. Chistophe Georges, M. Christophe Paul
Adresse:
6, rue de l'Ecole L-8367 Hagen

Réf. projet:
CC_HAG

Date:
27/02/2020

Auteur du projet:
VD² Architecture
Adresse:
76, Grand-Rue L9051Ettelbruck
Tél.:+352 621685872
Email: architecte@vd2.lu

Phase du projet:
Demande PAP

Etat du document:
Définitif

Dessiné par:
Philippe Valentim

Vérifié par:

Réf. document:
CR_HAG_PAP

Nom de plans:
PAP-Partie graphique

N° de feuille:
1/2

Echelle(s): 1:250

C

L'initiateur du projet:

L'urbaniste

Indice	Date	Désignation
A	23/10/2019	Modifications suite aux échanges par courriel avec l'administration communale.
B	31/10/2019	Correction de la légende ajout indication de la servitude.
C	27/02/2020	Corrections diverses suivant avis de la cellule d'évaluation du 20 décembre 2019.

Ce plan est la propriété exclusive de VD²Architecture. Il ne peut pas être divulgué, ni exploité sans notre accord écrit. Ni le destinataire, ni des tiers ne sont autorisés à y apporter des modifications ou à l'utiliser de manière abusive.

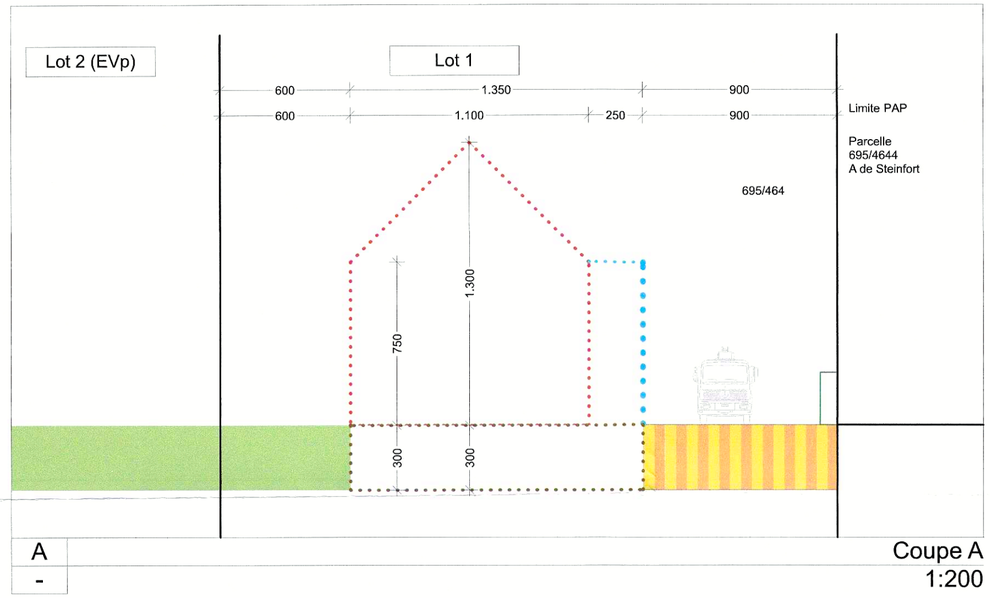

A
-

Coupe A
1:200

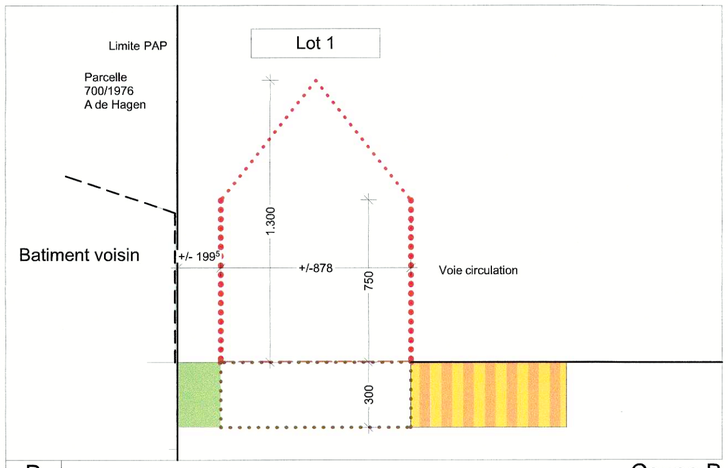

B
-

Coupe B
1:200

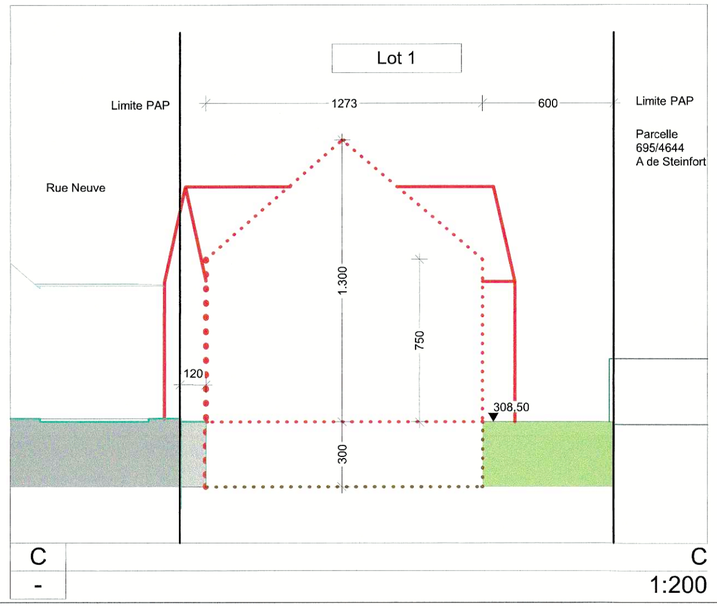

C
-

C
1:200

Légende du plan d'aménagement particulier

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou îlot

LOT / ÎLOT					
surface d'emprise au sol [m²]	x	min.	max.	min.	max.	surface constructible brute [m²]
surface du scellement du sol [m²]	x	min.	max.	min.	max.	type et nombre de logements
type de toiture	x	[degrés]	min.	max.	nombre de niveaux

type, disposition et nombre des constructions — Hauteur des constructions [m] — surface du lot / de l'îlot [ares]

Délimitation du PAP et des zones du PAG
- délimitation du PAP
- délimitation des différentes zones du PAG

Courbes de niveau
- terrain existant
- terrain remodelé

Nombre de niveaux
- I, II, III, ... nombre de niveaux pleins
- + 1,2,...R nombre d'étages en retrait
- + 1,2,...C nombre de niveaux sous combles
- + 1,2,...S nombre de niveaux en sous-sol

Hauteur des constructions
- h=x hauteur à la corniche de x mètres
- h=x hauteur à l'acrotère de x mètres
- h=x hauteur au faîte de x mètres

Types, dispositions et nombre des constructions
- x=i x maisons isolées
- x=j x maisons jumelées
- x=b x maisons en bande

Types et nombres de logements
- x=u x logements de type unifamilial
- x=b x logements de type bifamilial
- x=c x logements de type collectif

Formes de toiture
- tp toiture plate
- tx (y%-z%) toiture à x versants, degré d'inclinaison
- orientation du faîte

Gabarit des immeubles (plan / coupes)
- alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
- limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
- alignement obligatoire pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- limites de surfaces constructibles pour avant-corps

Délimitation des lots / îlots
- lot projeté
- îlot projeté
- terrains cédés au domaine public communal

Degré de mixité des fonctions
- min x% — pourcentage minimal en surface construite brute à dédier au logement par construction
- x% | y% — pourcentage minimal et maximal en surface construite brute du logement par construction
- y% — pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

Espaces extérieurs privés et publics
- espace vert privé
- espace vert public
- aire de jeux ouverte au public
- espace extérieur pouvant être scellé
- voie de circulation motorisée
- espace pouvant être dédié au stationnement
- chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
- voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

Plantations et murets
- arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver
- haie projetée / haie à conserver
- muret projeté / muret à conserver

Servitudes
- servitude de type urbanistique
- servitude écologique
- servitude de passage
- élément bâti ou naturel à sauvegarder

Infrastructures techniques
- rétention à ciel ouvert pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux usées
- fossé ouvert pour eaux pluviales

Légende supplémentaire
- 395 — Cote normale
- 395 — Cote donnée à titre indicatif
- partie de bâtiment à démolir
- bâtiment existant
- accès garage (à titre indicatif)
- accès piéton (à titre indicatif)

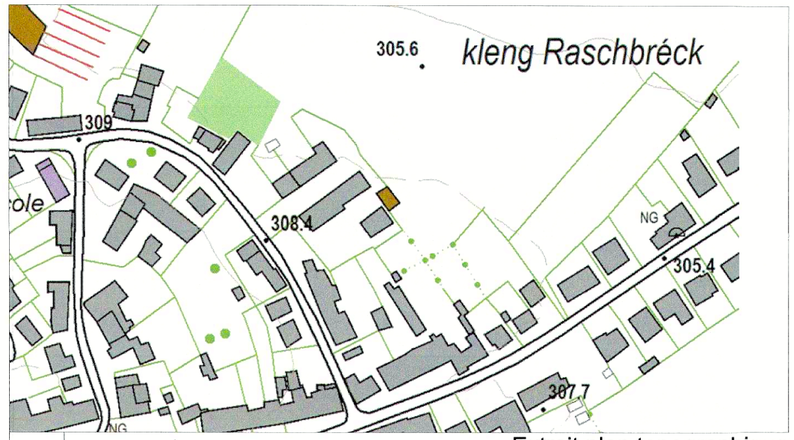

Extrait plan topographique

-

COMMUNE DE STEINFORT

PROJET D'AMENAGEMENT PARTICULIER "12, Rue Neuve à Hagen"

Localisation: 12, Rue Neuve Hagen L-8367

N° parcelles:
699/5715 section B de Hagen
699/5714 section B de Hagen

Référence: 18799/69C
Le présent document appartient à ma décision d'approbation du: 27/08/2020
La Ministre de l'Intérieur
Taina Bofferding

Maître d'ouvrage:
M. Chistophe Georges, M. Christophe Paul
Adresse:
6, rue de l'Ecole L-8367 Hagen

Réf. projet:
CC_HAG

Date:
27/02/2020

Auteur du projet:
VD² Architecture
Adresse:
76, Grand-Rue L9051Ettelbruck
Tél.:+352 621685872
Email: architecte@vd2.lu

VD² ARCHITECTURE

Phase du projet:
Demande PAP

Etat du document:
Définitif

Dessiné par:
Philippe Valentim

Vérifié par:

Réf. document:
CR_HAG_PAP

Nom de plans:
Coupes

N° de feuille:
2/2

C

Echelle(s): 1:250

L'initiateur du projet:

L'urbaniste

Indice	Date	Designation
A	23/10/2019	Modifications suite aux échanges par courriel avec l'administration communale.
B	31/10/2019	Correction de la légende ajout indication de la servitude.
C	27/02/2020	Corrections diverses suivant avis de la cellule d'évaluation du 20 décembre 2019.

Ce plan est la propriété exclusive de VD²Architecture. Il ne peut pas être divulgué, ni exploité sans notre accord écrit. Ni le destinataire, ni des tiers ne sont autorisés à y apporter des modifications ou à l'utiliser de manière abusive.